



Assemblée des Premières Nations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 9 au 11 juillet 2024 • Montréal (Québec)

SÉANCES DE DIALOGUE



Approches fondées sur les droits pour la pêche à la civelle

Lundi 8 juillet 2024 | 13 h – 14 h 30 HAE

Salle 512CD, Palais des congrès

Description de la séance

La séance de dialogue consistera à présenter et à examiner les décisions et les stratégies de gestion de la pêche à la civelle, du point de vue des Premières Nations concernées et de Pêches et Océans Canada (MPO). L'objectif est de tenir une discussion ouverte pour déterminer des approches qui devraient ou pourraient permettre une cogestion de la pêche à la civelle et la préservation à long terme de l'espèce.

La résolution 101/2023, *Appel à l'élaboration conjointe d'un mandat pour les négociations fédérales sur les pêches*, est incluse dans la documentation de la séance en tant que document d'appui aux discussions. La résolution confère à l'Assemblée des Premières Nations (APN) le mandat de soutenir l'Assemblée des Chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse et toutes les Premières Nations au pays qui demandent à Pêches et Océans Canada d'adopter une nouvelle norme exigeant l'élaboration conjointe d'un mandat dans le but de clarifier la façon dont le gouvernement du Canada compte respecter les droits à la pêche inhérents et protégés par des traités. Le mandat demande au gouvernement du Canada de mettre pleinement en œuvre les pêches des Premières Nations fondées sur les droits, en tant qu'obligation du gouvernement du Canada.

Selon le mandat, les Micmacs de la Nouvelle-Écosse et toutes les Premières Nations au Canada ont le droit protégé par des traités de pêcher et de vendre du poisson pour assurer leur subsistance, tel que cela a été affirmé dans la décision *R. c. Marshall* (1999) (l'affaire Marshall) et tel que cela est décrit dans leur Traité de paix et d'amitié.

En tant que document d'appui supplémentaire aux discussions, la documentation de la séance comprend une copie du rapport (2022) du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, intitulé *Paix sur l'eau : Faire progresser la mise en œuvre complète des pêches fondées sur les droits des Mi'kmaq, des Wolastoqiyik et des Peskotomuhkati*. Celui-ci recommande des mesures et des stratégies qui seront utiles dans les discussions entre les Premières Nations et le MPO sur les approches de conservation et de gestion élaborées conjointement.



Assemblée des Premières Nations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 9 au 11 juillet 2024 • Montréal (Québec)

SÉANCES DE DIALOGUE



Approches fondées sur les droits pour la pêche à la civelle

Lundi 8 juillet 2024 | 13 h – 14 h 30 HAE

Salle 512CD, Palais des congrès

Durée	Point à l'ordre du jour	Intervenants
15 h	Prière d'ouverture	Eldon Bernard, gardien du savoir
15 h 05	Mot de bienvenue et présentations	Gina Doxtator (à confirmer)
15 h 10	Approches de la Première Nation des Wolastoqey pour la pêche à la civelle	Ken Paul, négociateur principal des pêches, Première Nation des Wolastoqey
15 h 30	Kwilmu'kw Maw-klusuaqn – Approches des Micamacs pour la pêche à la civelle	Justin Martin, directeur des pêches KMK
15 h 50	Approches du ministère des Pêches et des Océans	Kevin Brosseau, SMA, ministère des Pêches et des Océans
16 h 10	Discussion ouverte	Tous les participants
17 h	Prière de clôture	Gardien du savoir